

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1140

présenté par

M. Catteau, Mme Loir, Mme Lavalette, Mme Dogor-Such, Mme Mélin, Mme Levavasseur,  
M. Muller, M. Taché de la Pagerie, M. Bentz, M. Frappé et M. Marchio

-----

### ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« quinze heures »

les mots :

« dix heures et d'au moins cinq heures pour les parents isolés et pour les proches aidants ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli.

Il vise à diminuer le nombre d'heures d'activités prévus dans le contrat d'engagement à 10h et à 5h pour les parents isolés ou les proches aidants.